

Ministère de la Santé et de la Prévention, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre de la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS)

Adresse d'exercice des droits : dns-rgpd@sante.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Appel à Projet – APP programme ESMS numérique	<p>Echange entre les candidats et les équipes Ségur du ministère pour le programme ESMS (établissement et services sociaux ou médico-sociaux) numérique.</p> <p>Le programme est destiné à encourager le développement massif et cohérent du numérique en santé en France dans six couloirs différents, comprenant le secteur médico-social. Des financements sont prévus pour apporter un</p>	DNS	<p>Etat civil de la personne déclarante : nom et prénom du contact, adresse e-mail</p> <p>Informations d'ordre professionnel dont le titre du porteur du projet</p> <p>Conservation sur la durée du programme</p>	Le porteur du projet (directeur d'établissement de services sociaux et médico-sociaux)	Interne DNS

	<p>support aux professionnels dans l'acquisition ou la mise à jour des solutions logicielles, leur déploiement et la montée des usages.</p> <p>L'objectif est de pouvoir sélectionner les offres des porteurs qui répondent à l'appel à projet national ESMS numérique.</p>				
<p>Candidatures SUN-ES</p> <p>(Ségu Usage Numérique en Établissements de Santé)</p>	<p>Recueil des candidatures des établissements de santé au Ségu du numérique en santé afin de permettre les échanges entre l'établissement candidat et les équipes Ségu du ministère. Ce programme vise à amener l'ensemble des établissements sanitaires du territoire vers un</p>	DNS	<p>Pour les directeurs établissements et DSI : civilité, nom, prénom, adresse mail</p> <p>Pour le référent projet SUN-ES : civilité, nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Conservation : 10 ans à partir de 2036 (à la date du dernier paiement de l'Union européenne)</p>	<p>Personnes physiques référentes représentant les établissements de santé candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeurs d'établissement - Directeurs des systèmes d'information - Référent SUN-ES au sein de l'établissement (pour les établissements les plus importants) 	<p>Agences régionales de santé (ARS)</p> <p>Agence du numérique en santé (ANS)</p> <p>Direction générale à l'offre de soin (DGOS)</p>

	<p>plus grand niveau de maturité de leur système d'information, nécessaire pour assurer une meilleure prise en charge des patients grâce au partage sécurisé de leurs données.</p>				
<p>ETP hors plafond des ARS - ESMS numérique</p>	<p>Suivre la mise en œuvre de l'appel à projet pour le programme ESMS numérique à travers le recrutement effectif de personnes : il s'agit de vérifier que l'ARS a respecté ses engagements, en conformité avec l'objet de la convention et les actions financées (déploiement du Ségur numérique). Cela permet aussi de vérifier l'adéquation du financement par rapport aux salaires</p>	<p>DNS</p>	<p>Données d'état civil de la personne déclarante</p> <p>Nom et prénom des personnes recrutées</p> <p>Type de contrat, date d'arrivée de la personne, durée en mois du contrat, l'intitulé du poste, nature du recrutement (interne ou externe)</p> <p>Montant du salaire brut annuel, montant du salaire brut mensuel de la personne concernée et montant prévisionnel des frais d'hébergement jusqu'à la fin de la convention.</p> <p>Conservation des données : 10 ans à partir de 2036 (à la date du dernier paiement de l'Union Européenne)</p>	<p>Les personnes recrutées grâce aux financements apportés dans le cadre de l'appel à projet, ayant un poste de directeur ou de chef de projet.</p>	<p>Interne DNS</p>

	effectivement contractualisés et de connaître le réseau des directeurs de projets Ségur				
Identité nationale de Santé (INS)	Permettre aux acteurs autorisés d'accéder à l'identifiant national de santé (INS) afin de procéder au référencement des données de santé nécessaires à la prise en charge à des fins sanitaires et médico-sociales	DNS CNAM)	<p>Pour le patient / bénéficiaire : nom de naissance et prénoms, date et lieu de naissance, rang de naissance, sexe</p> <p>Conservation des traces de connexion pour 6 mois</p> <p>Pour les professionnels santé et autres acteurs du secteur sanitaire social et médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification • Données relatives au type de connexion <p>Pour les agents de l'Assurance Maladie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de connexion et actions dans le système d'information de l'Assurance Maladie 	<p>Patients et bénéficiaires de l'Assurance Maladie</p> <p>Professionnels de santé et autres acteurs du secteur sanitaire social et médico-social</p>	Seuls les acteurs autorisés du cercle de confiance prévu par la réglementation peuvent appeler le téléservice pour pouvoir opérer ensuite le référencement des données de santé sur la base de l'identifiant national de santé (INS)
Mon espace santé	Permettre aux usagers de gérer leurs données de santé en lien avec les acteurs des secteurs sanitaires, social et médico-social afin de favoriser la prévention, la coordination, la	DNS CNAM (co-responsables de traitement)	<p>Pour l'utilisateur ou ses représentants légaux :</p> <p>Données administratives dont nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, identifiant national de santé, identité, adresse et autres coordonnées des tiers de confiance choisis dont nom et prénom, données de rattachement de l'utilisateur, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques</p>	<p>L'utilisateur titulaire de Mon espace santé ou ses représentants légaux</p> <p>Les professionnels participant à la prise en charge des usagers</p> <p>Les agents habilités en charge du support de Mon espace santé</p>	<p>L'utilisateur lui-même à son espace de santé, à celle de ses enfants ou de la personne dont elle a la représentation</p> <p>Les professionnels de santé et personnes placées sous leur responsabilité qui</p>

	<p>qualité et la continuité des soins</p>		<p>Données de santé contenues dans le dossier médical partagé, alimenté par le professionnel, la CNAM ou l'usager listées à l'article R. 1111-42 du code de la santé publique</p> <p>Données saisies par l'usager dans la rubrique mesure de santé et antécédents médicaux</p> <p>Données issues des échanges entre professionnels et l'usager au travers de la messagerie sécurisée</p> <p>Pour les professionnels : données d'identification dont nom et prénom, données de contact dont adresse</p> <p>Informations de connexion :</p> <p>Pour l'usager ou ses représentants légaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données de traçabilité dont nom, prénom, date et heure <p>Pour les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données de traçabilité dont nom, prénom, date et heure <p>Pour les agents du support :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données de traçabilité dont nom, prénom, date et heure <p>Conservation : conformément à l'article R-1111-36 du code de la santé publique, à compter de la date de la clôture, les données contenues dans l'espace numérique de santé sont archivées pendant une période de dix ans.</p>		<p>participent à la prise en charge effective des personnes</p>
--	---	--	---	--	---

			Elles sont supprimées automatiquement au-delà de ce délai		
Plateforme SAS - Service d'accès aux soins	Service d'orientation de la population dans leur parcours de soins	DNS DGOS	<p>Pour les utilisateurs et administrateurs : adresse mail, rôle au sein de la plateforme SAS, ville, département et territoire (champs obligatoires), numéro RPPS/Adeli le cas échéant, et nom, prénom, région</p> <p>Lors de l'utilisation du formulaire de contact : nom, prénom, mail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les utilisateurs lors de la création d'un compte : Profession (champ facultatif) • Pour les professionnels de santé : Profession, spécialité le cas échéant, adresse(s) professionnelle(s), numéro de téléphone professionnel, les plages de disponibilité associées aux professionnels de santé pour les créneaux de soins non programmés ; • Pour les professionnels agissant sous la responsabilité de professionnels de santé, l'information de rattachement aux professionnels de santé ; <p>Coordonnées géographiques (latitude et longitude) de l'internaute, via son adresse IP ou HTML5 si l'internaute a accepté de partager sa géolocalisation.</p> <p>Traces fonctionnelles (données relatives à l'accès, la modification d'un dossier, etc.) : un</p>	<p>Les utilisateurs de la PF SAS (c'est-à-dire les délégataires, les professionnels ou les régulateurs qui utilisent la PF SAS)</p> <p>Les personnes sous le contrôle des Administrateurs territoriaux (les Services d'Accès aux Soins, l'Agence Régionale de Santé et/ou le Groupement régional d'appui au développement de l'e-Santé) qui utilisent la PF SAS.</p> <p>Les personnes sous le contrôle de l'ANS qui gèrent les comptes des Administrateurs territoriaux et les comptes des utilisateurs.</p>	<p>DNS</p> <p>Les administrateurs territoriaux (ARS/GRADeS) pour la création et la gestion des comptes utilisateurs</p> <p>L'Agence du numérique en santé pour la création, l'hébergement et la gestion des comptes de la plateforme ;</p>

			<p>suivi des modifications est fait en back-office de la PF SAS</p> <p>Traces techniques : logs techniques</p> <p>Traceurs : la liste exhaustive des cookies figure dans la politique des gestion des cookies</p> <p>Les données relatives aux professionnels de santé diffusées dans le cadre de la mise à disposition de la plateforme digitale du Service d'Accès aux Soins sont conservées pendant la durée d'exercice du professionnel de santé.</p> <p>Les données collectées dans le cadre de l'accès et de l'utilisation du compte personnalisé sur la plateforme digitale du Service d'Accès aux Soins sont conservées pendant toute la durée d'utilisation du compte de l'utilisateur, soit à compter de la création du compte jusqu'à sa résiliation, augmentée de trois mois. Lorsque le compte est inactif depuis plus de dix-huit mois, les données de l'utilisateur concerné sont supprimées.</p> <p>Les cookies sont conservés pendant une durée de douze mois à 1 heure selon la finalité du traceur (durées de conservation détaillées par la politique de confidentialité)</p> <p>Les traces fonctionnelles et techniques sont conservées pendant une durée de 12 mois</p>		
Registre gestion locale RH	Traitement de gestion de proximité des ressources	DNS	<p>Données d'identification</p> <p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre personnel</p>	Les agents, apprentis, stagiaires, candidats	Interne aux ministères sociaux

	humaines et des affaires générales : Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité, formation, conditions de travail...		Informations d'ordre professionnel Moyens de paiement Informations d'ordre financier et économique Conservation pour toutes les catégories de données : 5 ans à compter du départ de l'agent		
Répertoire de contacts professionnels	Recenser les coordonnées des interlocuteurs de la DNS afin d'échanger sur les projets menés par la DNS sur le numérique en santé	DNS	Seule l'adresse mail professionnelle est collectée au titre des données de contact des professionnels concernés Informations d'ordre professionnel Conservation pour toutes les catégories de données : 3 ans à compter du dernier contact pour les données collectées directement (et indirectement si le professionnel contacté répond à la sollicitation) 3 mois à compter de la première prise de contact en cas d'absence de réponse du professionnel dont les données ont été collectées indirectement	Professionnels intervenant dans le domaine de la e-santé	Interne DNS
Santé.fr	La gestion des comptes utilisateurs La gestion des coordonnées des	DNS	Pour les professionnels : noms, prénoms, numéro RPPS le cas échéant professions, spécialité le cas échéant, et adresse(s) professionnelle(s), numéro de téléphone	Utilisateurs et visiteurs du site Santé.fr Professionnels dont les données sont publiées sur Santé.fr	Partenaires institutionnels

	<p>professionnels de santé proposant des offres sanitaires, médico-sociales ou sociales afin de les mettre à dispositions du public.</p>		<p>professionnel pour les professionnels faisant l'objet d'une fiche sur Santé.fr</p> <p>Pour les utilisateurs lors de la création d'un compte : sexe, mail, ville, code postal, année de naissance</p> <p>Lors de l'utilisation du formulaire de contact : nom, prénom, mail.</p> <p>Conservation des données des professionnels : en fonction des mises à jour quotidiennes en provenance du RASS (répertoire des acteurs santé-sociaux). Lorsqu'un professionnel n'est plus en activité dans le RASS, ses données sont supprimées sur Santé.fr afin d'informer le public de l'offre de santé disponible au moment de sa navigation.</p> <p>Conservation des données relatives au compte utilisateur : les données collectées dans le cadre de l'accès et de l'utilisation du compte personnalisé sont conservées pendant toute la durée d'utilisation du compte de l'Utilisateur (à partir du moment où le compte a été créé et tant que le compte n'a pas été résilié), plus trois mois. Les comptes et données associées sont supprimés automatiquement après 18 mois d'inactivité.</p> <p>Conservation des cookies : pendant une durée d'une heure à douze mois selon la finalité du traceur. Les durées de conservation sont détaillées par la politique de confidentialité.</p>		
--	--	--	---	--	--

			<p>Conservation des traces fonctionnelles : pendant une durée de douze mois.</p> <p>Conservation des traces techniques : pendant une durée de douze mois.</p> <p>Conservation des données de localisation : 1h</p>		
Séгур - gestion des indicateurs statistiques (pilotage et contrôles a posteriori)	Gestion des indicateurs de suivi du pilotage du programme Séгур pour l'ensemble des couloirs et contrôle a posteriori des financements pour s'assurer de la conformité avec les attendus de l'Union européenne	(DNS)	<p>Professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • numéro RPPS ou ADELI • nom d'exercice • nom • coordonnées mail / téléphoniques • adresse postale • adresse professionnelle <p>Données de connexion : Indicateurs SEGUR (détail des alimentations du DMP par type de documents notamment) / accès donné à l'ANS et à la DNS par des profils nationaux au SI pilotage DMP : détail des alimentations du DMP par type de documents</p> <p>Durée de conservation : jusqu'à la fin du programme de financement Séгур vague 1 + archivage intermédiaire conformément aux règles de prescription applicable</p>	Professionnels de santé	Interne DNS

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](#)